



FC Lutry  
C/o Michel Albieri  
Route de la Croix 80  
1095 Lutry

secretariat@fclutry.ch  
www.fclutry.ch

FC Lutry

## Concept de protection pour les entraînements et compétitions à partir du 6 juin 2020

Version : 3 juin 2020

Auteur : David Tschudi – Responsable juniors





## **Nouvelles conditions cadres**

À partir du 6 juin 2020, l'organisation des compétitions, des entraînements et des matchs sera à nouveau autorisée dans chaque sport - sous réserve du respect des concepts de protection spécifiques aux clubs. Dans les activités sportives qui, comme le football, nécessitent un contact physique rapproché et quasiment constant, les entraînements et les matchs doivent être organisés de manière à ce qu'ils se déroulent exclusivement en groupes définis, avec une liste de présence correspondante. Dans ce contexte, on considère qu'un contact est considéré comme rapproché lorsqu'il est prolongé (>15 minutes) ou répété avec une distance de protection inférieure à deux mètres.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et des matchs:

### **1. S'entraîner et participer à des matchs qu'en l'absence de symptômes**

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements ainsi qu'aux matchs et ne peuvent pas être présentes en tant que spectateurs. Elles doivent rester à la maison ou être placées en isolement et discuter des procédures à suivre avec leur médecin traitant.

### **2. Garder la distance**

À l'arrivée, ainsi qu'à l'entrée des installations sportives, dans le vestiaire, lors des théories, en tant que spectateur, sous la douche, après un entraînement ou un match, à la sortie des installations - dans toutes ces situations et celles qui s'y apparentent, il faut toujours maintenir une distance de deux mètres et continuer à éviter les traditionnelles poignées de main et les applaudissements. Le contact physique est à nouveau autorisé que lors de l'entraînement ou du match. Un minimum de 10 m<sup>2</sup> d'espace d'entraînement doit être disponible par personne, ce qui signifie qu'un maximum de 30 personnes peuvent participer à nos sessions de d'entraînement.

### **3. Se laver soigneusement les mains**

Se laver les mains joue un rôle crucial dans l'hygiène. Si vous vous lavez soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement ou le match, vous vous protégez et protégez votre entourage.

### **4. Limiter le nombre de personnes présentes**

Au maximum de 300 personnes (joueurs, entraîneurs, arbitres, staff, spectateurs, etc.) peuvent être présentes sur l'installation sportive. Au moins 4 m<sup>2</sup> de surface accessible doivent être prévus pour chaque spectateur. Le flux de personnes (par exemple à l'entrée et à la sortie des zones réservées au public) doit être dirigé de manière à maintenir une distance de deux mètres entre les visiteurs.

### **5. Tenir des listes de présence**

Les contacts rapprochés entre les personnes doivent pouvoir être identifiés pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire. Afin de faciliter la recherche de contacts, le club tient des listes de présence de toutes les personnes présentes dans l'enceinte du terrain de jeu (joueurs, entraîneurs, arbitres, staff, etc.) pour chaque séance d'entraînement et les matchs. Pour chaque entraînement et match, l'entraîneur est responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste. Elle veille aussi à ce que cette liste soit mise à la disposition du ou des délégués au coronavirus du club et sous la forme convenue (voir point 6). La forme sous laquelle la liste est tenue (doodle, Excel, etc.) est laissée à choix pour le club.



## 6. Désignation du délégué au coronavirus du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements et/ou les matchs doit nommer un ou plusieurs délégués au coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements en vigueur soient respectés. Au sein de notre club, il s'agit de :

- Juniors F à B : David Tschudi, 079 371 73 43, [juniors@fclutry.ch](mailto:juniors@fclutry.ch)).
- Juniors A + Actifs : Sacha Schlup, 079 622 39 30, [sacha.schlup@gmail.com](mailto:sacha.schlup@gmail.com)

## 7. Dispositions particulières

### A. Entraînements

- Un planning des entraînements est disponible (voir lien ci-dessous): <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1lgr3P4BnS4HNNmiv7zEV64tcdHipvdalqThp75P3Y-w/edit?usp=sharing>
- Aucun entraînement ou autres activités ne peut se dérouler sur les trois terrains utilisés par le FC Lutry (Grand-Pont, Savuit, Chanoz-Brocard), en dehors des horaires mentionnés dans ce planning.
- Les entraînements ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'un entraîneur officiel du FC Lutry.
- Seuls les joueurs inscrits (passeport) au club peuvent participer. Si un nouveau joueur devait venir faire un test, il doit obligatoirement être communiqué au «responsable COVID» pour approbation avant l'entraînement.
- Pour les juniors, durant ces entraînements les matchs internes B1/B2, C1/C2, D1/D2/D3, E1/E3, E2/E4 seront privilégiés.
- Les juniors prennent leur maillot blanc et rouge officiel FC Lutry avec leur initiale à chaque entraînement.
- L'utilisation de chasubles n'est pas autorisée.
- Les joueurs viennent avec leur propre gourde marquée de leurs initiales. Les entraîneurs ne fournissent aucune gourde ou autres boissons.
- Le nombre maximum de personnes autorisées en même temps sur le terrain est de trente. Les entraîneurs font en sorte de convoquer le nombre de joueurs adéquat. Un tournoi entre les joueurs est effectué si nécessaire.
- Il est de la responsabilité des entraîneurs de veiller à ce qu'aucune autre personne n'entre sur le terrain durant l'entraînement. En cas de problème, il est alors conseillé d'appeler l'APOL au numéro: 021 791 11 21.
- Le FC Lutry n'assure la traçabilité que des personnes présentes sur le terrain (joueurs, entraîneurs, arbitre).
- Le «responsable de l'entraînement» transmet par email au plus tard le lendemain à 10h la liste des personnes présentes à l'entraînement. (joueurs, entraîneurs, arbitre) à son «responsable COVID».
- Le «responsable COVID» met à jour la liste des personnes présente sur la page suivante. <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1zIUOXTxRnjAjWPp3R3yjaRhL0KGX7qxqd5fsPQ0HrXI/edit?usp=sharing>

### Matchs amicaux et tournois

- Les matchs amicaux avec des équipes d'autres clubs ne sont pas autorisés à Lutry.
- Les matchs amicaux à l'extérieur sont autorisés sous condition du respect des conditions imposées par le club receveur.
- La participation à des tournois est autorisée sous condition du respect des conditions imposées par le club organisateur.

### Vestiaires

- Les vestiaires, douches et toilettes sont fermés.
- Les joueurs, entraîneurs et arbitres viennent déjà habillés et équipés à l'entraînement.

### Buvette

- La buvette est fermée.



*Contrôle et sanction*

- Le responsable COVID sera présent lors du premier entraînement de chaque équipe.
- Le présent document sera lu en présence des joueurs entraîneurs lors du premier entraînement.
- Le présent document sera signé par les entraîneurs lors du premier entraînement.
- Des contrôles pourront être effectués par le responsable COVID ainsi que la police afin de s'assurer du respect des présentes consignes.
- En cas de non respect des consignes mentionnées dans ce document, le FC Lutry se réserve le droit de signifier l'arrêt immédiat des tous les entraînements et matchs amicaux prévus durant cette période.

Lutry, 3 juin 2020

FC Lutry

Commune de Lutry